

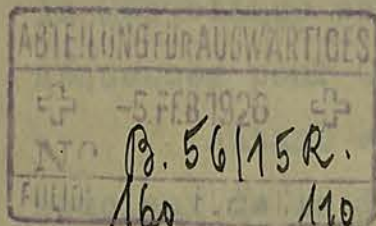


Auswärtiges
u



pcm a. a.
8/2.

29



Geneve, le 2 février 1926
 5.

de Berna
6. 2. 26

Le Conseil d'Etat de La République et Canton de Genève

au

Conseil fédéral Suisse

BERNE

Fidèles et Chers Confédérés,

pièce n° 1.

En date du 23 décembre 1925, le Conseil d'Etat vous a adressé une lettre vous disant les inquiétudes que nous causaient certains commentaires de la presse étrangère sur la décision de la République soviétique de ne figurer dans aucune commission de la Société des Nations, tant que Genève sera le siège de cette institution; vous avez bien voulu par office du 30 décembre (Département politique fédéral) renseigner le Conseil d'Etat sur l'attitude que prendrait le Conseil fédéral.

Aujourd'hui, la question parait avoir pris une urgence plus grande et de tous côtés les opinions les plus diverses se manifestent.

Le Conseil d'Etat tient dans ces conditions à vous faire savoir qu'il n'approuve en aucune manière les démarches de quelques personnes qui ont demandé au Conseil fédéral de



faire preuve de l'intransigeance la plus absolue vis-à-vis de
la République soviétique, quelles qu'en puissent être les con-
séquences pour Genève, siège de la Société des Nations.

Autant et plus que quiconque, le Conseil d'Etat est
soucieux de la dignité et de l'honneur de notre pays, mais il
a le sentiment que sans y porter la moindre atteinte, le
Conseil fédéral, en qui il met toute sa confiance pourra trou-
ver la solution qui sauvegardera les intérêts de notre cité.

Nous saisissons cette occasion, Fidèles et Chers Confé-
dérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT:

Le Chancelier,

Theodore Buis.

Le Président,

Henri Lohmann